

SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Pour la rentrée scolaire 2019–2020, la commune de Tallard a réalisé divers aménagements permettant de renforcer la sécurité aux abords de l'école Saint-Exupéry. En partenariat avec la commune de Châteauvieux, des barrières de ville ont été posées le long du champ situé en alignement de la rue de Ségrier afin d'y interdire le stationnement des véhicules. Merci de respecter la réglementation aux alentours de l'établissement, notamment pour le dépôt et la récupération des enfants usagers des services périscolaires. Concernant le fonctionnement et l'organisation de ces services proposés par la commune, vous trouverez ci-après les informations pratiques ; certains ajustements pouvant s'effectuer durant les premières semaines.

GARDERIE (7h30 – 8h20 et à partir de 16h30 – 18h30 maximum)

Les deux temps de garderie s'organisent comme suit :

- Le matin, l'accès à la garderie est **gratuite** et vous pouvez déposer votre enfant jusqu'à 8h20,
- Le soir, la garderie est **payante**¹. L'inscription se fait par le dépôt d'un ticket, de couleur blanche, dans la boîte située dans le hall d'accueil de l'école Saint-Exupéry, **le matin même**. Ces tickets doivent être achetés en mairie².

Vous pourrez récupérer votre enfant de 16h30 à 18h30 MAXIMUM.

SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE (11h30 – 13h30)

La pause méridienne a une durée de 2h durant laquelle votre enfant, si il est inscrit, est pris en charge par les agents municipaux.

- L'accès à la cantine est payant³.
- L'inscription se fait le matin même par le dépôt d'un ticket, de couleur orange (lieu de résidence : Tallard), verte (lieu de résidence : hors Tallard) ou bleue (enfant bénéficiant d'un PAI « allergie alimentaire »⁴) dans la boîte située dans le hall d'accueil de l'école. Ces tickets sont en vente en mairie.

Aucune sortie ne sera autorisée sauf cas de force majeure.

ACTIVITÉ « AIDE AUX DEVOIRS » (16h30 – 17h45)

L'activité a lieu les lundis, mardis et jeudis, de 16h30 à 17h45 temps détente 16h30 - 16h45) L'inscription se fait auprès de la mairie de Tallard à l'aide de la

¹ Au 3 septembre 2018, le prix du ticket de garderie est de 2€.

² Heures ouverture mairie, lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf mardi)

fiche d'inscription distribuée dans les cahiers de liaison avant chaque période de vacances.

Pour une bonne organisation et gestion de l'activité, et sauf cas d'urgence, aucune sortie ne sera autorisée entre 16h30 et 17h45.

Temps périscolaire : règles et principes à retenir

Garderie matin (7h30 – 8h30) : gratuite, les parents peuvent déposer les enfants de 7h30 à 8h20 (heure d'ouverture du portail de l'école).

Service de restauration scolaire (11h30 – 13h30) :

- Dépôt d'un ticket payant, de couleur (orange, vert ou bleu), le matin même dans la boîte prévue à cet effet dans le hall de l'école,
- L'enfant est pris en charge par le personnel communal et ne peut pas être récupéré sauf cas de force majeure.

Le soir, mon enfant n'est pas inscrit à la garderie ou à l'aide aux devoirs : il doit quitter l'établissement dès 16h30.

« Aide aux devoirs » (16h30 – 17h45) :

- Il faut s'inscrire à l'activité auprès de la mairie,
- L'enfant ne peut être récupéré qu'à l'issue de l'activité,
- À l'issue de l'activité, l'enfant non autorisé à partir seul ou non récupéré sera conduit d'office en garderie ; les parents devront s'acquitter des frais en vigueur.

Garderie (16h30 - 18h30) :

- Il faut déposer un ticket payant, de couleur blanche, le matin même dans la boîte prévu à cet effet dans le hall de l'école,
- L'enfant peut être récupéré de 16h30 à 18h30 MAXIMUM.

CONCLUSION

À l'exception du temps de garderie du matin et de « l'aide aux devoirs », toute inscription à un service municipal périscolaire se fait au moyen d'un ticket acheté en mairie et déposé dans la boîte, prévue à cet effet, dans le hall d'accueil de l'école Saint-Exupéry. Les agents municipaux sont à votre disposition pour tout complément d'information.

³ Au 3 septembre 2018, le prix du ticket de cantine est de 4,10€ pour les enfants résidant à Tallard et 5€ pour les enfants résidant hors de Tallard

⁴ Au 3 septembre 2018, le prix du ticket PAI est à 3,90€.